

Revue de la presse du 11/10/2013

➤ Le Maroc et les Îles Canaries s'allient

Le Maroc participe à la 4ème édition du Salon atlantique de logistique et du transport (SALT) comme invité d'honneur. Elle a lieu du 9 au 11 octobre 2013, à Las Palmas. C'est la deuxième participation consécutive du Maroc, comme invité d'honneur. Ce salon vise à concentrer les efforts sur la consolidation des progrès réalisés lors des précédentes éditions en vue d'améliorer les liaisons maritimes et aériennes et de développer davantage les relations commerciales entre les Iles Canaries et l'Afrique, notamment le Maroc. À l'occasion de la tenue de cette quatrième édition, la délégation marocaine a présenté le cluster de la Logistique et du Transport de la région de Souss Massa Drâa (SMD). S'exprimant à cette occasion, Younes Tazi, Directeur Général de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL), a rappelé que la compagnie aérienne Royal Air Maroc (RAM) proposera à compter du 29 octobre 2013 une liaison entre Casablanca et Tenerife.

• *Annahar Al Maghribya* •

➤ Le Maroc se cherche une place sur l'échiquier international

Longtemps centré dans ses rapports sur l'Union Européenne et les USA, le Maroc est aujourd'hui obligé de diversifier sa politique étrangère. Dans une récente étude, l'IMRI fixe les priorités de la diplomatie marocaine pour mieux se positionner sur l'échiquier international. C'est le moment ou jamais pour le Maroc de diversifier sa politique étrangère. Ce constat est celui de l'institut marocain des relations internationales (IMRI) qui vient de rendre publique une étude sur les priorités géopolitiques du Maroc. La principale conclusion de ce travail est que «le pays gagnerait à se tourner vers de nouvelles destinations, tout en consolidant son rapport avec l'Union Européenne, ce qui sous-entend une nouvelle stratégie publique et privée de politique étrangère», souligne Jawad El Kerdoudi, président de l'IMRI.

• *Les Inspirations Eco* •

➤ L'Office national des chemins de fer fête son cinquantenaire : La stratégie d'avenir déjà sur les rails

L'Office national des chemins de fer (ONCF) célèbre cette année 2013 son 50ème anniversaire qui coïncide avec le centenaire des Chemins de Fer au Maroc. «Les gares en fête», c'est un tout programme prévu dans 10 gares du Royaume, placé sous le haut patronage de S.M. le Roi Mohammed VI et sous le thème « 50 ans au service de l'avenir». BabChellah à Rabat, samedi 28 septembre 2013. SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan a présidé la cérémonie de célébration du cinquantenaire de l'Office national des chemins de fer: Un témoignage de l'intérêt que S.M. le Roi Mohammed VI accorde à cet Office qui joue un rôle de premier plan dans le transport de voyageurs et de marchandises.

• *Construire* •

➤ Suppression

Une réunion tenue récemment à la préfecture de la province de Khouribga, a été consacrée à l'étude de la suppression des passages à niveau au croisement d'un chemin de fer et d'une voie publique dans la ville de Khouribga, à travers la réalisation d'ouvrages d'art pour améliorer la fluidité du trafic routier à l'intérieur de la ville. Une enveloppe budgétaire de 47 MDH a été allouée à la réalisation du projet dont des contributions de l'Office national des chemins de fer (ONCF) (21 MDH) de l'Office chérifien des phosphates (OCP) (20 MDH) et de la commune urbaine de Khouribga (6 MDH).

• Libération •

➤ Le Conseil de la Concurrence tient sa 27ème session

L'examen du dossier de la récente hausse du prix du lait et les modalités de vente de billets électroniques par la Royal Air Maroc dénoncées par des agences de voyage dominant les travaux de la 27ème session du conseil de la concurrence, tenue à Rabat. "Il s'agit de présenter les résultats des études du dossier de la hausse du prix du lait, tel que soumis par le gouvernement à l'appréciation du conseil, et de la plainte pour entente au sujet des ventes électroniques de la RAM", a déclaré à la presse le président du Conseil de la concurrence, Abdelali Benamour, en marge de cette session.

• L'Economiste • Les Inspirations Eco • Maghreb Arabe Presse • Media24.ma •

➤ Payer pour des «visas de complaisance», une pratique illégale, voire 100% haram

Même le pèlerinage qui se trouve être, pour rappel, le cinquième pilier de l'Islam n'échappe pas à des pratiques triviales ou trop terre à terre. Pour des raisons liées à des travaux visant l'amélioration des infrastructures des Lieux Saints, l'Arabie Saoudite s'est voulue intransigeante quant à la limitation du nombre de visas accordés. Une mesure qui a aussitôt abouti à l'apparition d'un réseau spécialisé, à ce qu'il apparaît, dans ce qui est appelé «visas de complaisance», délivrés contre des sommes allant de 20.000 à 50.000 DH d'après quelques candidats-haj qui ne s'embarrassent pas de l'illégalité d'une pratique 100% haram. Dernière trouvaille, plusieurs pèlerins marocains n'ayant pas pu obtenir un visa en bonne et due forme pour les raisons précitées se sont vu proposer des visas d'un pays voisin qui n'est autre que la Mauritanie. Selon certaines sources, ils seraient au nombre de 70 candidats qui ont embarqué sur un vol de Casablanca vers Jeddah. Alertés, les services de sécurité et des visas à l'aéroport du Roi Abdelaziz, ont procédé à un contrôle strict de tous les passeports des passagers et ont interdit les passagers marocains ayant des visas obtenus à l'ambassade de Mauritanie.

• Al Ahdat Al Maghribia • Al Massae •

➤ Le dossier de la hausse du prix du lait et les prestations électroniques de la RAM au menu de la 27ème session du conseil de la concurrence

L'examen du dossier de la récente hausse du prix du lait et les modalités de vente de billets électroniques par la Royal Air Maroc dénoncées par des agences de voyage dominant les travaux de la 27ème session du conseil de la concurrence, tenue jeudi à Rabat. "Il s'agit de présenter les résultats des études du dossier de la hausse du prix du lait, tel que soumis par le gouvernement à l'appréciation du conseil, et de la plainte pour entente

au sujet des ventes électroniques de la RAM" , a déclaré à la presse le président du Conseil de la concurrence, Abdelali Benamour, en marge de cette session.

• *Maghreb Arabe Presse* •

➤ Sa Majesté le Roi préside la cérémonie de nomination des membres du nouveau gouvernement

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a présidé, à la salle du Trône au Palais royal de Rabat, la cérémonie de nomination des membres du nouveau gouvernement. En voici la composition : Abdellah Baha : ministre d'État, Mohamed Hassad : ministre de l'Intérieur, Salaheddine Mezouar : ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Mustapha Ramid : ministre de la Justice, Ahmed Toufiq : ministre des Habous et des affaires islamiques, Driss Dahak : secrétaire général du gouvernement, Mohamed Boussaid : ministre de l'Économie et des finances, Mohand Laensar : ministre de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire national, Mohamed Nabil Benabdellah : ministre de l'Habitat et de la politique de la ville, Aziz Akhannouch : ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime, Rachid Belmokhtar : ministre de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, Lahcen Daoudi : ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, Aziz Rabbah : ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Moulay Hafid El Alamy : ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Mohamed Ouzzine : ministre de la Jeunesse et des sports, El Hossein El Ouardi : ministre de la Santé, Mustapha El Khalfi : ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Abdelkader Amara : ministre de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, Lahcen Haddad : ministre du Tourisme, Bassima Hakkaoui : ministre de la Solidarité, de la femme, de la famille et du développement social, Ahmed Amine Sbihi : ministre de la Culture, Anis Birou : ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, El Habib Choubani : ministre chargé des Relations avec le Parlement et la société civile, Fatema Marouane : ministre de l'Artisanat, de l'économie sociale et solidaire, Abdesslam Seddiki : ministre de l'Emploi et des affaires sociales, Abdeltif Loudyi : ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'administration de la Défense nationale, Cherki Draiss : ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Mbarka Bouaida : ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Mohamed El Ouafa : ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des Affaires générales et de la gouvernance, Mohamed Abbou : ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, chargé du Commerce extérieur, Abdelâdim El Guerrouj : ministre délégué auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, Soumiya Benkhaldoun : ministre déléguée auprès du ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, Mohamed Najib Boulif : ministre délégué auprès du ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, chargé du Transport, Idriss Azami Al Idrissi : ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des finances, chargé du Budget, Mohamed Moubdii : ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration, Hakima El Hiti : ministre déléguée auprès du ministre de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargée de l'Environnement, Charafat Afilal : ministre déléguée auprès du ministre de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargée de l'Eau, Mamoun Bouhadhoud : ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, chargé des Petites entreprises et de l'intégration du secteur informel.

• *Akhbar Al Youm* • *Akhbarona.com* • *Al Ahdad Al Maghribia* • *Al Bayane* • *Al Massae* • *Assabah* • *Aufait* • *Aujourd'hui Le Maroc* • *Bladi.net* • *Hibapress* • *Infomédiaire* • *La Quotidienne* • *La Vie Eco* • *Lakome (fr)* • *Le Mag* • *Maghreb Arabe Presse* • *Map Express* • *Maroc.ma* • *Media24.ma* • *Panoramarc* • *Yabiladi.com* •

Travaux du conseil de gouvernement du jeudi 10 octobre 2013 Le Conseil de gouvernement, réuni le jeudi 10 octobre 2013, sous la présidence du Chef de gouvernement, Abdelilah Benkirane, a adopté plusieurs textes législatifs et réglementaire: Projet de décret fixant les jours et les horaires de travail dans les administrations publiques et les collectivités locales, Projet de loi relatif à la pêche dans les eaux continentales, Préparation du projet de loi de Finances au titre de l'exercice 2014. Le Conseil de gouvernement a également approuvé une proposition de nominations à des fonctions supérieures, conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution. Il s'agit de M. Brahim Boudinar : directeur de la formation maritime et de la promotion socioprofessionnelle, au ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Mohamed Teita : directeur de l'agence urbaine de Taza, relevant du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la ville, M. Abdellah Manou : directeur de l'académie internationale Mohammed VI de l'aviation civile relevant du ministère de l'Equipement et du Transport, Mme Jamila El Omari : directrice des ressources humaines au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres.